

Compte rendu

Ouvrage recensé :

H. AUBÉ, E. CAPARROS, dir., *Code de droit canonique bilingue et annoté*. Texte latin-français du *Code de droit canonique et de la législation universelle*, traduction en langue française des commentaires préparés en langue espagnole sous la responsabilité de l'Institut Martín De Azpilcueta, éditions antérieures sous la direction d'E. Caparros, M. Thériault (†), J. Thorn (†), 3^e édition révisée, corrigée et mise à jour de la 6^e édition en langue espagnole, enrichie de concordances avec le *Code des canons des Églises orientales*, avec la collaboration de J.I. Arrieta et D. Le Tourneau. Montréal, Wilson & Lafleur Ltée (coll. « Textes législatifs annotés »), 2007, LV-2 185 p.

par Gilles Routhier

Laval théologique et philosophique, vol. 64, n° 3, 2008, p. 825.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/037704ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

◆ recensions

H. AUBÉ, E. CAPARROS, dir., **Code de droit canonique bilingue et annoté**. Texte latin-français du *Code de droit canonique et de la législation universelle*, traduction en langue française des commentaires préparés en langue espagnole sous la responsabilité de l'Institut Martín De Azpilcueta, éditions antérieures sous la direction d'E. Caparros, M. Thériault (†), J. Thorn (†), 3^e édition révisée, corrigée et mise à jour de la 6^e édition en langue espagnole, enrichie de concordances avec le *Code des canons des Églises orientales*, avec la collaboration de J.I. Arrieta et D. Le Tourneau. Montréal, Wilson & Lafleur Ltée (coll. « Textes législatifs annotés »), 2007, LV-2 185 p.

En collaboration avec l'Université Saint-Paul et l'Université de Navarre, la maison Wilson & Lafleur nous offrait, en 1990, la première édition française du Code de droit canonique annoté. En 1995, paraissait une seconde édition du même ouvrage et, en 2007, nous en connaissons la troisième. On sait le succès rencontré par chacune de ces éditions (4 tirages pour la première et 2 pour la seconde ; traduction anglaise et italienne, sans compter les six éditions en langue espagnole). Il s'agit donc d'un ouvrage de référence dont l'utilité ne fait pas de doute et qui s'impose dans le domaine.

Cette troisième édition n'est pas simplement la reprise superficiellement retouchée des éditions précédentes. Ici, l'expression « édition révisée [...] et mise à jour » n'est pas que rhétorique. On peut parler d'enrichissements substantiels et ce, à tous les niveaux : les commentaires ont été revus, les références au *Code des canons des Églises orientales* sont systématiques, pour chaque canon du Code latin, les références aux nouvelles sources (les nouveaux et très abondants documents romains à incidence législative) sont prégnantes et traversent l'ensemble du commentaire ; une mise à jour des appendices, en particulier les normes particulières élaborées par les conférences épiscopales, sans parler des nouveaux textes. Une autre innovation qu'il faut saluer est la version électronique de cette nouvelle édition du *Code annoté*. Nous retrouvons dans cet ouvrage les qualités des éditions précédentes, le texte original latin du *codex* accompagné d'une traduction établie avec soin et des commentaires précis, avec des références et des renvois aux divers documents dont les citations essentielles sont abondantes, des appendices fort importants (la législation universelle non codifiée, notamment celles se rapportant à la Curie et à l'élection du pape ; les réponses du Conseil pontifical des textes législatifs ; les discours du pape à la Rote romaine ; les normes complémentaires au Code promulguées par les conférences épiscopales francophones), et d'indispensables tables (table de concordance entre le *codex* de 1917 et celui de 1983 ; table de concordance entre le *Codex Iuris Canonici* et le *Codicem Canonum Ecclesiarum Orientalium*, table analytique fort élaborée, p. 2073-2177).

Il s'agit d'un travail colossal, dirigé avec compétence par E. Caparros et H. Aubé, et faisant appel à de très nombreux collaborateurs. On ne peut que se réjouir de la publication de cette troisième édition considérablement enrichie et mise à jour en profondeur.

Gilles ROUTHIER
Université Laval, Québec